



D.I.U.

Année universitaire 2025-2026

Formation d'intégration du Service de Santé et de Secours Médical – Mention « Pharmaciens »

Présentation

Les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) sont soumis à l'obligation réglementaire de former leurs membres des services de santé et de secours médical.

- L'arrêté du 13 décembre 1999 relatif à la formation des sapeurs-pompiers volontaires dans l'attente de l'évolution qui résultera de l'application du référentiel des activités et des compétences du service de santé et de secours médical comme cité dans l'article 1er de l'arrêté du 8 août 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers volontaires.
- L'arrêté du 16 août 2004, relatif aux formations des médecins, pharmaciens et infirmiers de sapeurs-pompiers professionnels dans l'attente de l'évolution qui résultera de l'application du référentiel des emplois, des activités et des compétences du service de santé et de secours médical comme cité dans l'arrêté du 30 septembre 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels.

Ce D.I.U. permet aux SDIS de remplir leurs obligations vis-à-vis de leurs personnels exerçant en qualité de pharmaciens.

Objectifs de la formation

Cette formation vise l'intégration des pharmaciens, qu'ils soient sapeurs-pompiers volontaires ou professionnels, au sein des SDIS.



Responsable de formation

Pr Bertrand COURTIOUX

bertrand.courtiaux@unilim.fr

Pr Isabelle BAUDRIMONT

isabelle.baudrimont@u-bordeaux.fr

Secrétariat

camile.blanc@unilim.fr
05 55 43 58 28

Contact administratif

Pôle formation professionnelle

formation-continue-sante@unilim.fr

Direction de la formation

continue et de l'apprentissage

dfc@unilim.fr

05 55 14 90 70

Tarif de la formation

Convention de partenariat avec l'Université de Bordeaux

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Le service Accueil et Accompagnement des Etudiants en Situation de Handicap vous accompagne tout au long de vos études supérieures.

Volume horaire

80 heures

Site de la formation

www.medecine.unilim.fr



Université
de Limoges

Elle a pour objectif de leur fournir une formation d'intégration couvrant les aspects des risques technologiques, toxicologiques ainsi que ceux liés à la santé et à la pharmacie, en adéquation avec les missions des pharmaciens des services départementaux des SDIS et dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur. Par ailleurs, cette formation offre également l'opportunité de mettre à jour les connaissances essentielles pour les pharmaciens.

Public concerné

- Pharmaciens de sapeurs-pompiers volontaires ou professionnels dans les SDIS
- Pour les sapeurs-pompiers professionnels : Titulaires du cadre emploi des médecins et pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels (concours sur titres organisés par la Direction de la sécurité civile du ministère de l'Intérieur) et une formation initiale de pharmacien de sapeurs-pompiers professionnels
- Pour les volontaires : Formation initiale de pharmacien de sapeurs-pompiers volontaires



D.I.U.

Formation d'intégration du Service de Santé et de Secours Médical – Mention « Pharmaciens »

Prérequis

Obligatoire pour tous : Diplôme d'État de Docteur en pharmacie.

Contenu de la formation

La formation a lieu sur 2 semaines bloquées : une en présentiel à Limoges et la seconde en présentiel à Bordeaux.

- Risques Technologiques (Université de Limoges) – **40h**
- Toxicologie et Santé (Université de Bordeaux 2) – **40h**

Modalités et délais d'inscription

L'inscription au D.I.U. se fait via l'ENSOSP (Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers) en concertation avec les SDIS qui définissent leur propre politique de formation en fonction de leurs besoins opérationnels.

Modalités d'évaluation

Examen théorique : aux environs de la première quinzaine de juin

Examen pratique : avant le 1er octobre